



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :**

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

**ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur CONFOULAN

**TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIÈRES,  
COLUMBARIUMS ET DU DEPOSITOIRE  
- à compter du 1er janvier 2012 -**

Monsieur Albert BERTHELET, conseiller municipal, expose :

« Mes Chers Collègues,

Nous vous proposons d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le prix des concessions du columbarium, des cimetières et du dépositoire comme suit :

	<u>Tarifs 2011</u>	<u>Tarifs 2012</u>	
- Concessions trentenaires (au m2).....	105,85 €	109,00 €	
- Concessions cinquantenaires (au m2).....	177,84 €	183,00 €	
- Concessions perpétuelles (au m2).....	317,45 €	326,00 €	
- Columbarium (case pour une durée de 15 ans).	352,50 €	440,00 €	
- Columbarium (case pour une durée de 30 ans).	705,00 €	820,00 €	
- Dépositoire durée de 0 à 6 mois.....	20,50 €	21,00 €	(le mois)
- Dépositoire durée de 7 à 12 mois.....	25,50 €	27,00 €	(le mois)
- Vacation funéraire.....	25,00 €	26,00 €	

Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces dispositions. »

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER  
M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :**

**APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

Ph. PÉRUSAT

